



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

université de médecine

Question écrite n° 119233

Texte de la question

Mme Anne-Marie Comparini attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur la création d'une épreuve de lecture critique d'article aux épreuves classantes nationales, prévue dans la loi de modernisation sociale de janvier 2002. Reportée en 2004 devant l'insuffisante harmonisation de l'enseignement dans les différentes facultés de médecine de France, celle-ci est désormais prévue pour les ECN 2008. Ce report avait fait l'objet d'un protocole d'accord entre le ministère de l'enseignement supérieur et l'association nationale des étudiants en médecine de France. Celui-ci stipulait clairement que l'harmonisation et l'évaluation de l'enseignement de lecture critique d'article était une condition préalable indispensable à son intégration aux ECN. Aujourd'hui, les étudiants constatent que l'enseignement de la lecture critique d'article en France n'est pas harmonisé et encore moins évalué. 60 % des heures d'enseignements en France sont regroupées dans 10 facultés et les écarts de dotations horaires sont significatifs entre les facultés. Le centre national du concours de l'internat (CNCI) est incapable à l'heure actuelle de fournir un sujet et un corrigé type. Il est donc impossible de s'assurer que la formation dispensée prépare réellement aux épreuves classantes nationales. L'idée actuelle d'un retrait de trois cas cliniques des épreuves classantes nationales pour intégrer la lecture critique d'article va à l'encontre de la valorisation de la clinique qui présidait à la création des ECN. Pour ces raisons, les étudiants en médecine considèrent que l'intégration d'une épreuve de lecture critique d'article aux ECN 2008 constituerait une perte de chance dans les choix de carrières découlant des ECN pour ceux n'ayant pas bénéficié d'un enseignement de qualité. Elle désire donc connaître ses intentions afin de rassurer les étudiants qui demandent le retrait de cette épreuve.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Comparini](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119233

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2039